

*Vente de Polymer*

**M. Hees:** C'est le premier libéral à faire preuve d'honnêteté cette année.

**M. Stanfield:** Il importe que les députés comprennent ceci. Ce bill permet à la Corporation de développement du Canada de racheter ces actions au prix payé par le gouvernement, \$10.15, \$10.50 ou quel que soit le prix, ou, si la valeur comptable de ses actions est inférieure à ce prix au moment où elle veut racheter ces actions, le gouvernement peut autoriser la CDC à les racheter à un prix inférieur à celui qu'il a payé.

**Des voix:** Quelle honte.

**M. Stanfield:** Autrement dit, non seulement la Corporation obtient-elle un prêt sans intérêt du gouvernement, mais il se peut que le peuple canadien en vienne au fil des ans à lui payer de l'intérêt à la suite de cette transaction. Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que la grande majorité des députés de la Chambre condamnent cette transaction. Tout d'abord, il y a un conflit d'intérêt. On refuse de jouer cartes sur table et de dévoiler les sources de l'évaluation en cause. On conclut un marché qui ne rend pas justice aux Canadiens. Nous profitons du jour de l'opposition pour condamner cette transaction. Le député de York-Sud et d'autres qui ont pris la parole depuis ont dit que cette condamnation ne servait à rien. Je puis assurer aux députés que si jamais j'en ai l'occasion, je ferai annuler cette transaction.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Par conséquent, un vote de condamnation exprimé ce soir par la Chambre aurait beaucoup plus de conséquences que le député de York-Sud n'a voulu le reconnaître cet après-midi.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Quoi qu'il en soit, cette question est importante. Cette vente était-elle justifiée? La vaste majorité des députés estiment le contraire; c'est indéniable. La Chambre ne doit-elle pas avoir l'occasion de condamner cette vente? Il est évident que oui, monsieur l'Orateur. La majorité des députés condamnent indiscutablement cette vente. Je n'abuserai pas comme l'a fait cet après-midi le député de York-Sud. Je lui dirai simplement qu'il devient fastidieux.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Il utilise des arguments fallacieux et un langage immodéré. En résumé, bien que je l'admire généralement, il n'est pas égal à lui-même.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Pendant les dernières sessions, depuis l'adoption des nouvelles règles, les députés néo-démocrates veillaient de très près à avoir le droit de proposer des motions entraînant un vote les jours de l'opposition. On n'en entend plus parler chez mes amis de gauche. C'est la dernière chose au monde qu'ils désirent au cours de cette session. A quoi réduit-on la Chambre des communes? La

[M. Stanfield.]

réduit-on à refuser d'exprimer son opinion sur la politique gouvernementale? En arrive-t-elle au point de refuser de compter quant à son point de vue sur une transaction ou une déclaration de politique du gouvernement?

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a réitéré ses inquiétudes sur ce qui pourrait advenir de la mesure sur les pensions de vieillesse et sur les allocations aux anciens combattants. Comme l'a fait le député de York-Sud, il aurait pu y ajouter la mesure concernant les augmentations d'exemption pour les vieillards et les étudiants. Je dirais à mes honorables amis que l'adoption, ce soir, d'une motion de défiance ne signifie pas des élections. Cela ne signifie pas que ces mesures ne peuvent être adoptées rapidement.

• (2040)

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** Écoutez-les!

**M. Hees:** Ils sont affolés.

**M. Stanfield:** Je dis aux députés à ma gauche que s'ils votent selon leur conscience et selon leurs véritables convictions, s'ils condamnent cette transaction parce qu'ils croient qu'elle doit l'être, et si, à cause de cela, ce bill n'est pas présenté à la Chambre sous peu, ce sera parce que les députés d'en face en auront décidé ainsi. Je leur assure que si on me demande de constituer un gouvernement, ce bill sera étudié dans les plus brefs délais.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** Je leur dis également que si on me demandait de constituer un gouvernement, je présenterais le programme que j'aurais à offrir aux Canadiens et je m'attendrais à ce que les députés approuvent une motion de défiance contre mon gouvernement s'ils pensaient qu'il le mérite; je ne demanderais pas la charité.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stanfield:** C'est donc très simple.

**M. Corbin:** Votre radeau coule.

**M. Stanfield:** Je crains que lorsque le député coulera, il ne disparaisse pour longtemps, bien qu'il soit possible que ses amis de la coalition le maintiennent à flot pendant quelque temps. Je le répète, nous condamnons cette transaction. C'est de là que vient la motion de condamnation. Que les autres qui condamnent cet acte du gouvernement dans leur for intérieur le montrent à la Chambre. Que la Chambre vote en toute conscience et selon ses convictions. Ne tournons pas en dérision le gouvernement parlementaire responsable dans notre pays.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Stanfield:** C'est très clair. Le gouvernement n'a pas la confiance de la Chambre.